

## FRANCES Gérard

### Etat civil :

Né le 6 juillet 1933.<sup>1</sup>

### Famille :

### Formation :

Non E.N.S.P.T.T. Non E.N.S.T.

### Carrière :

-1953 :

26 août 1953 : Entre dans l'administration.<sup>2</sup>

-1971 :

Juin 1971 : INPAD à l'Administration Centrale, Direction Générale des Postes (DGPO), nommé Chargé de fonction d'Inspecteur Principal à Paris DRP (EM).<sup>3</sup>

-1972 :

Septembre 1972 : Inspecteur Principal à Nanterre.<sup>4</sup>

-1982 :

25 octobre 1982 : Directeur départemental adjoint, directeur d'établissement principal des Postes de 2è classe à Créteil centre de tri, proposé par la Commission paritaire centrale le 25 octobre 1982 pour être nommé chef de service départemental des Postes (2e groupe) de la Lozère.<sup>5</sup>

-1989 :

27 juillet 1989 : Adresse en tant que directeur départemental de la Poste du Tarn (Albi), à Hubert Prévot, la synthèse des réunions qui se sont déroulées dans le cadre du débat public. (...) " 2- Organisation du débat. Phase information : une lettre personnelle a été envoyée à chaque agent le 21 avril. Une note adressée aux receveurs les informait des modalités pratiques d'organisation du débat et précisait leur rôle. Deux séries d'affiches ont été réalisées. Les fiches techniques de la délégation ont été diffusées auprès des receveurs et aux

---

<sup>1</sup> Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1990, rubrique 3 non paginé. BHPT : PC 00463

<sup>2</sup> Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1990, rubrique 3 non paginé. BHPT : PC 00463

<sup>3</sup> Informations cadres, Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, n°6/71, juillet 1971, rubrique III " Recrutement et formation ", archives CGT-P.T.T..

<sup>4</sup> Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1973, p. 68. BHPT : PC 00463.

<sup>5</sup> La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 2 novembre 1982, n°169, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

animateurs. A leur démarche, chaque organisation syndicale a été reçue par le CSD. Chacune a ré-exprimé les positions de sa fédération. Les réunions proprement dites : -Elles ont été organisées à la demande, chaque receveur décide avec les volontaires de son bureau de la date et de l'heure de chaque réunion, le service responsable de la communication interne planifiant l'intervention (en binôme) de 30 animateurs. -Les animateurs étaient tous formés à la conduite de réunion dans le cadre des missions qu'ils remplissent habituellement (animateurs de cercles de qualité (18), animateurs de groupement (12). -Les animateurs ont suivi à la lettre les consignes qui ont été données par l'Administration Centrale et la Direction régionale. -Chaque animateur disposait d'un dossier type en double exemplaire. -A l'exception de 3 réunions (sur 40) la cassette introductive a pu être mise à la disposition des animateurs. 3-Le climat. Toutes les réunions se sont déroulées dans une ambiance propre à la discussion. L'accord tacite passé avec les organisations syndicales pour que leurs militants ne monopolisent pas la parole a été suivi d'effet. Chaque participant a donc pu s'exprimer à un moment ou à un autre. Le personnel attendait visiblement de pouvoir s'exprimer et souhaite souvent que d'autres occasions lui soient données de le faire. 4-Tendances fortes. L'analyse effectuée dans le cadre de la vidéotransmission est confirmée par l'examen plus approfondi de l'ensemble des comptes rendus : -Réactions très nombreuses pour souhaiter le maintien du statut d'administration d'Etat. Au plus, 10 réactions (sur 609 participants) favorables clairement à l'EPIC. -Fort attachement à la notion de service public au sens le plus traditionnel (égalité de tous les citoyens en ce qui concerne les services postaux). Cette notion faisant la raison d'être de la Poste pour une majorité. -Difficultés de penser l'ambition de la Poste en termes de performance économique. Mais cette approche n'est pas absente, loin de là. -Large accord pour demander une revalorisation des salaires; amélioration des carrières. -Discussions très intéressantes sur les possibilités d'introduire plus de souplesse dans le système actuel, notamment en ce qui concerne les mutations, et la reconnaissance du mérite pour l'avancement. Mais l'ouverture à ce niveau n'est que relative au regard du souhait de voir maintenir ce qui existe déjà. -De façon quasi unanime, les participants souhaitent plus d'autonomie par rapport au ministère des Finances et pour l'utilisation des fonds collectés par la Poste. -Les participants qui globalement ne regrettent pas la situation de concurrence dans laquelle se trouve la Poste, demandent que les moyens soient accordés pour " lutte à armes égales " notamment dans la possibilité des prêts aux particuliers. -Les participants apprécient l'initiative du débat mais affirment leur scepticisme quant aux conclusions qui seront données et la prise en compte de leurs remarques. -Beaucoup regrettent l'organisation trop pyramidale des relations hiérarchique et ont le sentiment d'être loin des lieux de décision. -Ils ont aussi une vision pessimiste d'une Poste " ballottée " au gré des décisions multiples voire contradictoires."<sup>6</sup>

-1990 :

8 janvier 1990 : Direction départementale de l'Isère.<sup>7</sup>

-1992 :

A la date de juillet 1992 : Directeur de la Poste de Corse.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Note de G. Francès M. Fournier, Mission Communication Presse, 27 juillet 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/7.

<sup>7</sup> Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1990, rubrique 3 non paginé. BHPT : PC 00463

**Oeuvres, articles, cours, violon d'Ingres entretiens :**

-1970 : On trouve un J.M. Frances auteur d'un article en 1970 : " Notes sur la collaboration du public avec l'administration postale ", Union postale, n°12, décembre 1969, p. 324-327.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Répertoire téléphonique du ministère des Postes et Télécommunications, juillet 1992, Imprimerie du service intérieur du ministère des P. et T., 1992.

<sup>9</sup> Revue des P.T.T. de France, n°1, janvier-février 1970, p. 105.